



**ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024**  
**DOSSIER D'INSCRIPTION**  
**ÉTUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS DE**  
**1<sup>ère</sup> ANNÉE**

**PRE-RENTREE OBLIGATOIRE LE**  
**31 AOUT 2023 À 9H00**  
**RENTREE LE**  
**LUNDI 04 SEPTEMBRE 2023 À 8H30**

**ATTENTION !**

Toutes les pièces demandées dans ce dossier devront parvenir au secrétariat de  
L'IFP de Beaune :

Soit envoi par La Poste, soit dépôt dans la boîte à lettres extérieure de l'IFSI

- ✓ **Au plus tard le mercredi 19 juillet 2023 (12h00)**, pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition entre le 1<sup>er</sup> juin 2023 et le 10 juillet 2023.
- ✓ **Au plus tard le vendredi 25 août 2023 (12h00)**, pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition entre le 11 juillet 2023 et le 20 août 2023
- ✓ **Pour tout proposition d'admission acceptée à partir du 21 août 2023, l'inscription administrative se fera dans les plus brefs délais après l'acceptation.**

**A défaut de réception de tous les documents demandés dans les délais requis, vous serez considéré(e) comme ayant renoncé à votre place, qui sera alors attribuée à un autre candidat.**

# SOMMAIRE

|                                                                                 |                    |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Dossier médical                                                                 | <b>Page 1</b>      |
| Frais de formation                                                              | <b>Page 2</b>      |
| Aides financières                                                               | <b>Page 3</b>      |
| Couverture sociale et assurance                                                 | <b>Page 3</b>      |
| Restauration et hébergement                                                     | <b>Page 4</b>      |
| Modalités d'octroi de dispenses d'unités d'enseignement                         | <b>Page 5</b>      |
| Tableau récapitulatif des pièces à fournir                                      | <b>Page 6</b>      |
| Fiche de renseignements année de formation 2022/2023 à renseigner et à renvoyer | <b>Pages 7 à 9</b> |
| Formulaire de demande de dispenses d'unités d'enseignement                      | <b>Pages 10-11</b> |

# DOSSIER MEDICAL

L'admission définitive à l'institut de formation en soins infirmiers est subordonnée à la production au plus tard le 04/09/2023, du **dossier médical complet**, comprenant :

- ✓ **Un certificat médical d'aptitude établi par un **médecin agréé de l'ARS**** attestant que « *vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'infirmier* »  
(liste disponible sur le site de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/medecins-agrees-12>),
- ✓ **Un certificat médical, établi par votre médecin traitant, comportant les dates de vaccinations suivantes (conformément à la réglementation en vigueur) :**
  - Diphtérie
  - Tétanos
  - Poliomyélite
  - Hépatite B
  - Tubertest de moins de 6 mois
- ✓ **Une SEROLOGIE prouvant votre IMMUNISATION contre l'HEPATITE B : OBLIGATOIRE pour l'entrée en formation et la mise en stage.**  
Conformément à l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique, vous devez présenter les résultats biologiques attestant la présence d'Anticorps anti-Hbs aux taux efficaces.  
**Aucune dérogation n'est possible** à l'obligation vaccinale pour les étudiants souhaitant s'engager dans des formations médicales, pharmaceutiques et paramédicales.

**Il est impératif de vérifier vos vaccinations et/ou de les faire réaliser dès maintenant.**

Pour information, le décret de 13 mai 2023 relatif à la suspension de l'obligation de vaccination contre la covid-19 des professionnels et étudiants, stipule dans l'art.1 « **l'obligation vaccinale contre la covid-19** prévue par l'article 12 de la loi du 5 août 2021 susvisée **est suspendue** »

**Tout dossier médical incomplet le 04/09/2023  
remettra en cause la formation de l'étudiant**

Le dossier médical complet doit être transmis dans une enveloppe cachetée en indiquant :

**DOSSIER MÉDICAL DE : NOM – Prénom – Date de naissance – Adresse – Téléphone**

# FRAIS DE FORMATION

## 1/ La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Vous devez obligatoirement vous acquitter de la CVEC afin de nous fournir une attestation d'acquittement de la CVEC.

**Cette démarche est obligatoire** car c'est un préalable à l'inscription et l'attestation n'est valable que pour une année universitaire.

Vous devez vous connecter sur le site de la CVEC pour plus d'informations et pour faire la démarche :

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

N.B. : les étudiants qui obtiendront une bourse du Conseil Régional, dans le cadre de leurs études, seront exonérés et pourront demander, par la suite, le remboursement de la CVEC au CROUS.

Les demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi et les étudiants en promotion professionnelle ne sont pas concernés par la CVEC : aucune démarche à faire.

## 2/ Les droits d'inscription

Ils sont identiques à ceux de l'enseignement supérieur et sont exigibles à chaque nouvelle inscription. Ils sont valables pour une année universitaire. (A titre indicatif : Pour l'année 2022/2023 : 170 €).

N.B. : les étudiants qui obtiendront une bourse dans le cadre de leurs études en seront exonérés. L'inscription définitive est soumise au règlement des frais d'inscription de 170 €. Ils sont valables pour une année universitaire et sont redevables chaque année. En cas de désistement, l'argent encaissé reste acquis à l'institut.

# CAS PARTICULIERS

## 1/ Les étudiants en promotion professionnelle, ou salarié d'un établissement public ou privé, ou en autofinancement

Le coût de la formation est pris en charge par l'employeur ou vous autofinancez votre formation : **8 500 Euros TTC par an.**

## 2/ Les étudiants boursiers

Les droits d'inscription, de 170 €, doivent être réglés au plus tard à la remise/l'envoi du dossier d'inscription ; ils seront remboursés aux étudiants boursiers après avis de la commission des bourses et sur justificatif. Les étudiants boursiers pourront demander le remboursement de la CVEC, auprès du CROUS, avec un justificatif.

# AIDES FINANCIERES

Les possibilités d'aides financières sont les suivantes :

✓ **BOURSES**

Les bourses sont attribuées par la Région Bourgogne-Franche-Comté. La saisie des demandes de bourses sera ouverte **du 6 mars 2023 au 31 octobre 2023** sur le site : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/demande-de-bourse-sanitaire-et-sociale>.

Le dossier de demande de bourse est à **transmettre directement à la Région par l'étudiant** à l'adresse postale suivante :

**Région Bourgogne Franche-Comté  
Direction information métiers, formations sanitaires et sociales, apprentissage  
A l'attention de Madame la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté  
4 square Castan – CS 51857  
25031 BESANCON CEDEX**

✓ **POLE EMPLOI**

Les étudiants demandeurs d'emploi sont invités à se rapprocher de leur conseiller dans les plus brefs délais.

✓ **AIDES POSSIBLES**

- Aide accordée par certains organismes
- Mission locale
- Prêts étudiants
- Autres

## COUVERTURE SOCIALE ET ASSURANCE

✓ **SECURITE SOCIALE**

Les nouveaux étudiants **restent rattachés à l'organisme qui gérait auparavant leur couverture maladie. Il n'y a plus de sécurité sociale étudiante.**

✓ **MUTUELLE**

L'adhésion à une mutuelle est facultative mais recommandée.

# RESTAURATION ET HEBERGEMENT

## ✓ CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CROUS) ET RESTAURATION

Les étudiants bénéficient du tarif CROUS pour déjeuner au self des Hospices Civils de Beaune (tarif indicatif 2022-2023 : **3.30€**).

Sous certaines conditions les étudiants peuvent bénéficier d'un tarif à **1€**.

## ✓ HEBERGEMENT

L'institut de formation en soins infirmiers de Beaune ne possède pas d'internat.

Il existe de nombreuses offres de location, notamment :

- Résidence étudiante Les Blanches Fleurs ☎ 03.80.68.42.05
- Foyer des Jeunes Travailleurs ☎ 03 80 24 88 00
- Annonces de particuliers affichées à l'institut

# INFORMATIONS PRATIQUES

## ✓ DISPOSITIONS MATÉRIELLES

Un ordinateur personnel et une connexion à distance sont **recommandés** (possibilité de cours et d'évaluations à distance).

Les stages organisés et planifiés par l'IFSI. Ils peuvent se situer jusqu'à **60 km autour de Beaune**. Vous devez donc être en mesure de **vous rendre sur l'ensemble des structures d'accueil en stage**.

# MODALITES D'OCTROI DE DISPENSES D'UNITES D'ENSEIGNEMENT

Selon l'arrêté du 31 juillet 2009 (*modifié par l'arrêté du 16 décembre 2020*) :

## Art. 7 –

Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet **de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres** par le directeur d'établissement, après **décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants**, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

## Art. 8 –

Les candidats visés à l'article 7 déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants :

1. **La copie d'une pièce d'identité ;**
2. **Le (s) diplôme (s) originaux détenu(s) ;**
3. **Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans**
4. **Le cas échéant, le (s) certificat (s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées au 2. de l'article 7 ;**
5. **Un curriculum vitae**
6. **Une lettre de motivation**
7. **Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers.**


# PIECES A FOURNIR DANS LES DELAIS IMPARTIS (cf. 1<sup>ère</sup> page)

COORDONNEES DU SECRETARIAT

IFP de BEAUNE  
Avenue Guigone de Salins – BP 40104  
21203 BEAUNE CEDEX

☎ : 03.80.24.44.49

✉ : [lst.sec.ifs@ch-beaune.fr](mailto:lst.sec.ifs@ch-beaune.fr)

| Pièces à fournir obligatoirement par tous les candidats                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Dossier médical :<ul style="list-style-type: none"><li>○ 1 attestation médicale des dates de vaccination</li><li>○ 1 preuve d'immunisation contre l'hépatite B (sérologie)</li><li>○ 1 certificat médical d'un médecin agréé (liste disponible sur le site de l'ARS) attestant que « vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'infirmier »</li></ul></li></ul> |
|                                                                                     | ➤ Fiche administrative dûment remplie, avec <b>photo d'identité collée</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                     | ➤ La copie des bulletins scolaires (1 <sup>ère</sup> et Terminale)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                     | ➤ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                     | ➤ Copie des diplômes obtenus ou relevé de notes pour les bacheliers de 2023 (fournir la copie du diplôme dès réception)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                                                                     | ➤ Attestation de paiement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) sauf pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi et les étudiants en promotion professionnelle)                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                                     | ➤ Attestation de responsabilité civile 2023/2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                                                     | ➤ Copie de l'attestation de droits, justifiant de votre affiliation à l'Assurance Maladie, valable jusqu'en juillet 2024.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                                                     | ➤ Copie de votre permis de conduire si obtenu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                     | ➤ 3 photos d'identité dont une à coller sur la fiche de renseignements                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                                     | ➤ 2 Relevés d'Identité Bancaire à vos noms et prénoms<br>A la rentrée, vous devez avoir <b>un compte bancaire ouvert à votre nom</b> afin de percevoir les indemnités de stage et de frais de déplacement.                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                     | ➤ Chèque relatif aux droits d'inscription (montant communiqué ultérieurement) à l'ordre de RR IFSI HC BEAUNE (non remboursable en cas de désistement)                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|  | <b>Les candidats sélectionnés via Parcoursup ne doivent absolument pas se désinscrire de la plateforme, au risque de perdre le bénéfice des propositions d'affectation qui leur ont été faites. Ils peuvent télécharger une attestation d'admission.</b>                                                                                                                                                                                                          |
| Pièces complémentaires à fournir obligatoirement par les candidats étrangers        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                                                     | ➤ Attestation TCF (Test de Connaissance du Français) niveau B2 minimum :<br><a href="http://www.ciep.fr/tcf">http://www.ciep.fr/tcf</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                                                                     | ➤ Coursus des études suivies                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                     | ➤ Traduction en français des diplômes obtenus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                     | ➤ Document ENIC-NARIC<br><a href="http://www.ciep.fr/enic-naric-page/reconnaissance-diplome-etranger-documents-delivres">http://www.ciep.fr/enic-naric-page/reconnaissance-diplome-etranger-documents-delivres</a>                                                                                                                                                                                                                                                |



**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**  
**Année universitaire 2023 / 2024**

Coller ici  
une photo  
récente

**IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT(E)**

NOM de naissance : ..... Prénom(s) : .....

Nom marital : .....

Date et lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Situation familiale :

Célibataire     Concubinage     Marié(e)     Pacsé(e)     Veuf(ve)     Divorcé(e)

Nombre d'enfants : .....

Situation de handicap :    Oui     Non     Précisez : .....

Si oui, personne à contacter : Maude HUCHETTE (réfèrent handicap) : [maude.huchette@ch-beaune.fr](mailto:maude.huchette@ch-beaune.fr)

Adresse PENDANT la formation : .....

.....

.....

N° de téléphone :

Domicile : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_    Portable : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

E-mail : .....

Adresse AVANT la formation : .....

.....

.....

**2 personnes à prévenir en cas d'urgence**

NOM Prénom : ..... Lien de parenté : .....

ADRESSE : .....

N° de téléphone : Fixe : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ ..... Portable : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

NOM Prénom : ..... Lien de parenté : .....

ADRESSE : .....

N° de téléphone : Fixe : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ ..... Portable : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

## FAMILLE DE L'ÉTUDIANT

Nom des parents ou du conjoint : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Profession du père : ..... Profession de la mère : .....

Profession du conjoint : .....

Nombre de frères et/ou sœurs : .....

## CURSUS AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Élève en terminale :      Oui       Non       (Série ou Spécialités :.....)

PASS/LAS, Prépa, Licence, Emploi, autres..., précisez : .....

## ETUDES SUIVIES ET DIPLÔMES OBTENUS

BEPC (année : \_ \_ \_ \_ )       BAC (année : \_ \_ \_ \_ ) (Série ou Spécialités :.....)

Diplôme de l'enseignement supérieur :    Oui       Non

Si oui lequel : ..... (année : \_ \_ \_ \_ )

AFGSU (date d'obtention : \_ \_ \_ \_ )

## PERMIS DE CONDUIRE ET VÉHICULE

Possédez-vous le permis de conduire ?    Oui       Non

En cours d'acquisition ?      Oui       Non       Délai d'obtention :

Possédez-vous un véhicule personnel ?    Oui       Non

## DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

Pôle emploi      Oui       Non       **N° d'identifiant** : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Demande de bourse    Oui       Non

Etudes dans le cadre de la promotion professionnelle

Public :    Oui       Non       Privé :    Oui       Non

Nom de l'établissement : .....

Autre (précisez) .....

## FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

Conseil Régional     Employeur     Transition Pro     Autofinancement

Autres, précisez : .....

## EXPÉRIENCE(S) EN ÉTABLISSEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

Oui

Non

Si oui, précisez : Noms, lieux de(s) la structure(s), service(s), durée, fonction :

.....

.....

.....

.....

.....

**Je soussigné(e) ..... atteste avoir pris connaissance des informations mentionnées dans ce dossier et en accepte les modalités.**

Fait à :

Le :

Signature :

**Toute modification de coordonnées en cours de formation doit être impérativement signalée au secrétariat.**

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR DES  
ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS  
ENTRANTS SUR SELECTION  
PARCOURSUP**

Nom : .....

Prénom : .....

Conformément à la réglementation des instituts de formation en soins infirmiers (arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formations paramédicaux)

J'atteste sur l'honneur :

- Que je ne suis pas concerné(e) par une décision d'exclusion, encore en cours, prise par l'institut de formation paramédical dans lequel j'étais inscrit et qui ferait obstacle à mon admission en IFSI à la rentrée de septembre 2023
- Que je ne suis pas actuellement inscrit(e) en IFSI
- Que je ne suis pas en situation d'avoir interrompu la formation en IFSI pour laquelle je candidate

Fait à ....., le ..../..../20..

Signature de l'étudiant(e)

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE DISPENSE D'UNITES D'ENSEIGNEMENT

Selon l'arrêté du 31 juillet 2009 (modifié par l'arrêté du 16 décembre 2020) :

**Art. 7 –**

Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

**Art. 8 –**

Les candidats visés à l'article 7 déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants :

1. La copie d'une pièce d'identité ;
2. Le (s) diplôme(s) originaux détenu(s) ;
3. Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
4. Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées au 2. de l'article 7 ;
5. Un curriculum vitae
6. Une lettre de motivation
7. Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers.

Je soussigné (nom et prénom de l'étudiant(e)) :

....., inscrit (e) à l'IFSI de Beaune,

Titulaire du/des diplôme (s) suivant(s) :

.....  
.....

Je demande la dispense de l'/des Unité(s) d'Enseignement(s) suivante(s) (numéro d'UE + intitulé) :

.....  
.....  
.....  
.....

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/arrete\\_du\\_31\\_juillet\\_2009.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_du_31_juillet_2009.pdf) (arrêté publié le 31/07/2009 modifié par

l'arrêté du 16 décembre 2020 et annexes)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020961044> (arrêté mis à jour)

Pour permettre l'examen de ma demande de dispense, je fournis impérativement les documents suivants :

- Le formulaire de demande de dispense ;
- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- La photocopie du/des diplôme(s) (l'original sera à présenter à la direction pour finaliser l'accord de dispense)
- Le/les certificat(s) de/des employeur(s) attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé(e) dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7 ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Le programme des formations suivies et/ou validées (excepté pour les titulaires du DEAS et/ou DEAP).

Fait à : ....., le ..../...../20...

Nom et signature du demandeur :

**TOUT DOSSIER DE DEMANDE DE DISPENSE  
D'UNITÉS D'ENSEIGNEMENT INCOMPLET NE  
SERA PAS EXAMINÉ**

## **BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES RENTRÉE 2023-2024**

### **DURÉE**

La période de dépôt des demandes de bourses est ouverte à partir du 6 mars jusqu'au 31 octobre 2023

### **BÉNÉFICIAIRES**



Tout étudiant en formation initiale inscrit dans un institut de Bourgogne Franche-Comté afin de suivre une formation en parcours complet et partiel pour les formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture (titulaires BAC PRO SAPAT/ASSP) ci-dessous :

- aide-soignant, auxiliaire de puériculture (également en parcours partiel pour les titulaires d'un BAC PRO SAPAT/ASSP)
- infirmier(e), infirmière puéricultrice, infirmière bloc opératoire (IFPS Besançon pour 5 places en formation initiale financées par la Région), masseur kinésithérapeute, sage-femme, ergothérapeute (IPMR Nevers), psychomotricien (IPMR Nevers)
- moniteur éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale
- assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé.

Les préparations aux sélections d'entrée, les formations suivies par les demandeurs d'emploi, salariés et fonctionnaires ainsi que les parcours partiels n'ouvrent pas droit aux bourses

### **MONTANT DE LA BOURSE**

La bourse est attribuée sur critères sociaux.

Son montant est calculé en fonction des ressources de l'étudiant ou de sa famille figurant sur l'avis d'imposition de l'année 2022 portant sur les revenus de l'année 2021 (revenu brut global) et des charges de l'étudiant ou de sa famille (points de charge).



✓ La procédure de demande de bourse, effectuée par les étudiants, est dématérialisée :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/demande-de-bourse-sanitaire-et-sociale>

### **MODALITÉS DE GESTION**

Les pièces justificatives seront à envoyer au Conseil régional par courrier postal exclusivement

### **MODALITÉS DE VERSEMENT**

La bourse sera versée en 9 mensualités, d'octobre 2023 à juin 2024 (première quinzaine de chaque mois)

### **CONTACT RÉGION**

**FORMATIONSANITAIRESOCIALE@BOURGOGNEFRANCHECOMTE.FR**

**03.81.61.61.61**





## Formation Continue

### 1<sup>ère</sup> Inscription à l'UB

(Concerne les étudiants en 1<sup>ère</sup> année ou en mutation)



Envoyez votre dossier d'inscription à l'UFR Santé dès début Juillet

### Réinscription à l'UB

(Concerne les étudiants redoublants de 1<sup>ère</sup> année, les 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> années)



Envoyez votre dossier d'inscription à l'UFR Santé après vos résultats (début Juillet et fin Août)



Date limite d'envoi :  
15 Octobre 2023

## Formation Initiale

### 1<sup>ère</sup> Inscription à l'UB

(Concerne les étudiants en 1<sup>ère</sup> année ou en mutation)



Rendez-vous sur le site pour inscription en ligne :  
[uBlink.u-bourgogne.fr](http://uBlink.u-bourgogne.fr)

### Réinscription à l'UB

(Concerne les étudiants redoublants de 1<sup>ère</sup> année, les 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> années)



Rendez-vous sur le site pour une réinscription en ligne :  
[ent.u-bourgogne.fr](http://ent.u-bourgogne.fr)



Dates d'envoi :  
Du 12 Septembre  
Au 15 Octobre 2023